

AVIS DE FAUCHAGE DES TERRAINS

Le beau temps est maintenant arrivé et la collaboration des propriétaires est demandée afin de **bien entretenir leur propriété**. En vertu du règlement municipal no 90-14 :



- Tout propriétaire de terrain et de terrain vacant doit s'assurer que son terrain soit exempt de broussailles, de mauvaises herbes et de tout amas de débris ;
- Les terrains vacants doivent être fauchés entre le 15 juin et le 15 juillet de chaque année.

De plus, il est recommandé d'effectuer une deuxième coupe au cours du mois d'août afin d'éviter la propagation de l'herbe à poux et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité.

GRAND MÉNAGE ET ORDURES... QUOI, OÙ, COMMENT ?

Résidus domestiques dangereux

Des réactions chimiques d'envergure, comme des incendies, peuvent se déclencher lorsque des résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent aux ordures ménagères. Ils sont acceptés sans frais et à l'année dans les écocentres de Compo-Haut-Richelieu. Vous pouvez y disposer entre autres :

Écocentre Iberville et écocentre Lacolle

- ampoules fluocompactes et néons
- appareils électroniques
- batteries automobiles et piles
- bonbonnes de propane (de moins de 100 lbs)
- cartouches d'encre
- huile et peinture (contenants d'origine)

Écocentre Saint-Luc

- aérosols, solvants et vernis
- chlore
- antigels
- colles
- engrais et pesticides
- essence
- extincteurs
- produits nettoyeurs

Les produits commerciaux ou industriels sont refusés dans les trois écocentres, à l'exception des néons et des appareils électroniques.

Objets coupants : comment s'en départir ?

Pour des raisons de sécurité, aucun objet tranchant, coupant ou contondant n'est admis dans les bacs de récupération et d'ordures. Les couteaux, les haches, les scies et autres objets de ce type doivent être apportés dans les écocentres.

Que faire des gros rebuts ?

Les meubles rembourrés, les matelas, les tapis et les toiles doivent être déposés avec les ordures ménagères entre 19h la veille de la collecte et 7h le jour de la collecte. Ces articles sont refusés dans les écocentres. À titre préventif, il est suggéré d'informer Compo-Haut-Richelieu inc. de la présence de tels rebuts avant la collecte.

Les électroménagers ou articles en métal de grandes dimensions peuvent être apportés dans un écocentre ou encore être collectés à la porte sans frais en téléphonant au service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu inc.

Les meubles de bois ou de mélamine, au même titre que les matériaux de construction, doivent être apportés à l'écocentre.

Collecte de métal sur appel

Pour les personnes désirant se départir de gros objets de métal (électroménagers, réservoirs à eau chaude, etc.), Compo-Haut-Richelieu inc. offre une collecte de métal sans frais. Les citoyens qui souhaitent en profiter n'ont qu'à téléphoner chez Compo Haut-Richelieu.

Pour toute autre question, contactez Compo Haut-Richelieu

Téléphone : 450 347-0299

Site Internet : www.compo.qc.ca

Bureau administratif et écocentre Iberville : 825, rue Lucien-Beaudin à Saint-Jean-sur-Richelieu (Secteur Iberville)

Dans les situations où les articles sont encore en bon état, renseignez-vous auprès d'organismes communautaires afin de vérifier si des familles ou des regroupements pourraient en bénéficier.

- Chic bazar alexandrin: 450 347-2643 / 450 347-0758
- Centre d'entraide régional d'Henryville: 450 299-1117